

Communiqué de Presse

Signature de la convention Opération de Revitalisation de Territoire de Dannemarie Mars 2024



Contacts :

- Éric AUSILIO, directeur général des services CCSAL : e.ausilio@sudalsace-largue.fr
- Léo STADELMANN, chargé de mission "Petites Villes de Demain" :
l.stadelmann@sudalsace-largue.fr ; 07 56 36 96 01.

Marie-Blanche BORY, communication : mb.bory@sudalsace-largue.fr ; 03 89 07 24 24.

Dans le cadre de sa compétence économique et de la dynamique de revitalisation du territoire enclenchée en 2023, la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la commune de Dannemarie lancent une **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**.

L'opération se matérialise par la signature d'une convention entre la commune, la [Communauté de communes Sud Alsace Largue](#), l'Etat représenté par le [préfet du Haut-Rhin](#) et d'autres établissements publics ou privés tels que la [Région Grand Est](#), la [Collectivité européenne d'Alsace](#), la [Caisse des Dépôts](#), la [Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole](#) et la [Chambre des Métiers d'Alsace](#).

Le contexte

Créée par la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbains, économiques et sociaux afin de lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'adhésion de la commune de Dannemarie au programme Petites Villes de Demain (PVD) en 2022 lui permet de bénéficier des subventions de l'[ANCI](#) (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et de l'[ANAH](#) (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) mais aussi d'un poste de chargé de mission PVD qui favorise la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet et facilite la coordination des actions pour la mise en œuvre de cette Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

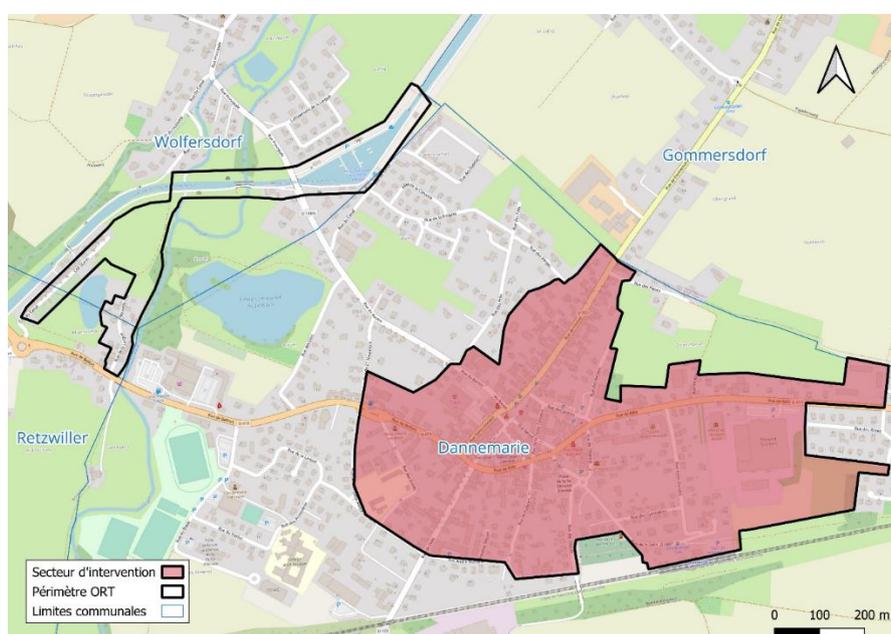
Les objectifs de l'ORT

42 actions sont inscrites dans le projet de territoire de Dannemarie qui s'articule autour de 7 axes stratégiques révélés par les différentes études réalisées dans le cadre du programme PVD :

- L'habitat : diminution de la vacance, réhabilitation de l'ancien parc de logement et mise en adéquation entre l'offre de location et la demande ;
- Le commerce : accompagnement de l'animation commerciale du bourg, soutien des initiatives de l'association de commerçants et artisans de Dannemarie (Com'Da) et la diminution de la vacance commerciale par l'implantation de nouveaux projets viables et correspondant à une offre de services diversifiée.
- Le marathon créatif [Mon Centre Bourg à un Incroyable Commerce](#) réalisée en décembre est un bon exemple ;

- Le renforcement touristique autour des axes de mobilités douces : étirement du périmètre ORT au-delà de Dannemarie le long du canal avec des projets d'implantation d'hébergement touristique ;
- Environnement : retour de la nature en ville ;
- Création de nouveaux services innovants : étude en cours sur l'implantation d'un espace de coworking ou sur la création d'une recyclerie ;
- Rénovation des centres pédagogiques : travaux en cours au COSEC.

Ce programme engage la collectivité et les différents acteurs du projet pour un coût estimé à plus de 3 millions d'euros répartis sur 5 ans avec une participation de la commune de Dannemarie et de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à hauteur de 900 000 euros.



Périmètre de l'opération de revitalisation de territoire

Objet de la rencontre du 18 mars 2024

La signature officielle de la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire se tiendra

Le Lundi 18 Mars à 10h30 à la mairie de Dannemarie.

A compter de cette date et pour les 5 prochaines années à venir, la commune de Dannemarie bénéficiera des aides financières et de l'assistance technique des partenaires signataires de la convention afin de mettre en place son plan d'action dans le cadre de son Opération de Revitalisation de Territoire.